

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 06-02 du 25 janvier 2024

ADHÉSION À L'ASSOCIATION ÎLE-DE-FRANCE EUROPE (IDFE) AU TITRE DE 2024 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'appel à cotisation d'Île-de-France Europe du 6 novembre 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE l'adhésion du Département à l'association Île-de-France Europe (I.D.F.E.) ;

- APPROUVE les statuts de cette association ci-annexés ;

- DÉCIDE de verser la cotisation 2024 de 65 000 euros à l'association Île-de-France Europe (I.D.F.E.) ;

- DÉSIGNE M. le Président Stéphane Troussel, en sa qualité de président du Conseil départemental, ainsi que Mme Mélissa Youssouf, vice-présidente en charge de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des fonds européens, et M. Abdel Sadi, conseiller délégué aux relations internationales et européennes, en leur qualité de conseillers départementaux, représentants du Département auprès de l'association Île-de-France Europe ;



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer tous documents relatifs à cette adhésion au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.